

PUBLICITE DE MISE EN CONCURRENCE

POUR L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

Vu l'ordonnance du 19 avril 2017,

Vu les articles L.2122-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques,

La Ville de Soyaux met à disposition des locaux au sein du Pôle Enfance sis 5 bis rue du Parc sur Soyaux afin de mettre en place une micro-crèche.

Si vous souhaitez vous positionner, je vous invite à déposer une demande en mairie avant le 06 novembre 2017 à 17h.

Pour toute information supplémentaire, vous pouvez contacter la mairie au 05 45 97 83 50.

A SOYAUX le 24 octobre 2017

Le Maire



François NEBOUT